

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3874

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association des retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) pour son programme d'activités 2013

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3874**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'association des retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) pour son programme d'activités 2013**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) est une association du personnel qui réunit les agents retraités de la Communauté urbaine et de la Ville de Lyon. Son principal objectif est d'organiser des activités de loisirs pour ses adhérents.

Elle est financée principalement par les cotisations de ses membres et les subventions que lui versent annuellement la Communauté urbaine et la Ville de Lyon. Ces subventions contribuent au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la réalisation des activités qu'elle organise : belote, loto, thé dansant, voyages, repas de fin d'année.

a) - Bilan de l'année 2012

L'association a procédé au renouvellement de son Bureau, madame Badey devenant la nouvelle Présidente. Il a été supprimé des statuts de l'association la clause, devenue caduque, de "congé de fin d'activité".

L'année 2012 a compté 284 adhérents. L'association a organisé :

- 3 lotos,
- 3 belotes,
- 2 après-midi dansants,
- 1 repas de fin d'année,
- 2 journées découverte à Annecy et dans le Forez,
- 1 voyage de 2 jours en Auvergne,
- 1 voyage de 5 jours sur la Côte Vermeille.

La Communauté urbaine a attribué une subvention de 5 640 € en 2012 pour la réalisation du programme d'actions.

b) - Programme 2013

L'association poursuivra son activité et prévoit 4 nouveaux voyages :

- 2 journées découverte dans l'Allier et l'Isère,
- 1 voyage de 2 jours à Genève,
- 1 voyage de 5 jours dans le Val de Loire.

c) - Budget de l'association

Le budget prévisionnel 2013 de l'association se présente ainsi :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais administratifs et logistique	2 900	subvention Communauté urbaine	5 640
assurance	1 200	subvention Ville de Lyon	6 900
animations	54 800	subvention Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon	410
autres dépenses	0	cotisations	3 000
		animations	42 500
		autres recettes	390
Total	58 900	Total	58 900

Une subvention d'un montant de 5 640 € est inscrite au profit de l'ARLYCO au budget primitif de la Communauté urbaine. L'association souhaitant mettre en place 3 journées culturelles (journée découverte, théâtre ou musée) a sollicité, par courrier du 28 août 2012, une participation complémentaire de 2 000 €.

Il n'est pas proposé d'augmenter la participation inscrite au budget primitif de 2 000 €, ce qui maintient la participation annuelle à 5 640 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 640 € au profit de l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) pour l'année 2013,

b) - la convention 2013 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ARLYCO définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal pour la somme de 5 640 € - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.